

**MAIRIE DE BRIE - 16590**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 22

Procuration : 4

**Votants : 26**

L'an deux mil vingt trois

Le : **26 juin**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **15 juin 2023**

**OBJET : D2023\_5\_8**

Création d'un poste  
d'Attaché territorial et  
suppression d'un poste  
d'Attaché principal

**Présents** : BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANCON JP ; BUISSON M ; CHASLARD B ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE M ; GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; JOUANNET J ; MASSON G ; MOINARD BOUTENEGRE M ; MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; URBAJTEL P ; VIEUILLE R.

**Ont donné procuration** : IMARD C à ROUHIER D ; LACOURARIE S à BOURGADE L ; THOS F à GUERIN S ; VRIET L à DULAIS N.

**Excusée** : BERTHELON S.

**Secrétaire de séance** : Michel GAUDILLERE

Le rapporteur rappelle le départ à la retraite de la Secrétaire Générale au 1<sup>er</sup> août 2023, titulaire du grade d'Attaché Principal et la nécessité de la remplacer.

Il y a donc lieu de créer un poste au grade d'Attaché Territorial à compter du 17 juillet 2023 pour la personne qui va assurer son remplacement et de supprimer le poste d'Attaché Principal à compter du 1<sup>er</sup> août 2023.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,**

- décide de créer un poste d'Attaché Territorial à temps complet, à compter du 17 juillet 2023 et de supprimer un poste d'Attaché Principal à temps complet, au 1<sup>er</sup> août 2023 ;
- dit que les crédits sont prévus au budget 2023 ;
- autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces à intervenir dans ce dossier et à faire les déclarations correspondantes au Centre de Gestion et aux différents organismes.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

**Affiché le 29 juin 2023**

Pour copie conforme :

**En Mairie, le 29 juin 2023**

Le Maire,